**EDUCATION MORALE ET CIVIQUE**

**PARTIE I : DROIT ET JUSTICE**

**Leçon 1 : La justice en France.**

*Quels sont les grands principes de la justice française ? Comment fonctionne-t-elle ?*

Programme/ capacités :

*Axe 2 : Le droit et la règle.*

1/ a/ Expliquez les grands principes de la justice et leur lien avec le règlement intérieur et la vie de l’établissement.

**INTRODUCTION :**

Dilemme moral (axe n°1 et 3 : Sensibilité/ jugement moral) : justice et droit.

*Peut-on se faire justice soi même ?*

Lucas s’était moqué de Kevin, en le traitant de « gros tas», parce qu’il arrive toujours le dernier au 60 m en sport. Alors Kévin a donné un coup de poing à Lucas, qui a été blessé légèrement au visage. Le prof d’EPS a donné à Kévin une punition à faire à la maison : copier 20 fois « Je ne dois pas frapper mes camarades ». « C’est trop injuste, s’exclame Christophe, la victime c’est Kévin et c’est lui qui est puni ! »

* Que ressentez-vous en lisant cette histoire ? Êtes-vous d’accord avec Christophe ?
* Lucas doit-il être puni ? Pourquoi ?
* Qui n’a pas respecté la règle de morale « Nul ne doit se faire justice soi-même » ?
* A quoi conduit une société sans lois et sans justice pour les faire appliquer ?
* Cherchez dans le règlement intérieur du collège un passage qui fixe les règles concernant le comportement des élèves envers les autres élèves. Quelle sanction est prévue dans le règlement intérieur du collège ?

1/ faire émerger le sentiment d’injustice des élèves/ or il faut de la distance pour traiter un conflit

2/ oui car il a insulté son camarde (deux conflits à traiter)

- pour « coups et blessures », une sanction « pénale » a été prononcée par la maîtresse qui représente l’autorité au sein de la classe

-pour l’injure, la victime pourrait être « dédommagée » par des excuses de la part de l’auteur du méfait : justice civile (règlement entre deux personnes privées)

3/ C’est kévin : il s’est fait justice lui-même : or la justice doit être rendue par des personnes qui ne sont pas impliquées immédiatement dans le conflit (se faire justice soi-même, c’est être à la fois juge et partie).

4/ A loi du plus fort (état de violence de rousseau)/ le droit (la loi ; ensemble des règles d’une société) permet de mettre fin à cet état pour un état de droit, de justice.

Une société sans lois est une société de violence.

Mise en perspective : doc 5 p 329 belin

L’affaire Bamberski.

* *Définition du droit / de la justice*

Pour résoudre les conflits, les hommes ont renoncé à la violence pour **le droit (= ensemble des règles écrites qui codifient les relations entre les hommes dans une société).** La  **justice est l’ensemble des personnes chargées de faire appliquer le droit.**

**1/ Les missions et les principes de la justice ne France :**

* *Activité 1 : AXE 1 La sensibilité*
* *Découvrir*

Doc 1 p 392 : « Le visage de la justice » (oral) = dégager avec les élèves les principales missions de la justice : Trancher les conflits, arbitrer : balance/ punir, sanctionner : glaive/ impartialité : yeux bandés/ autre mission ? réparer / protéger



La justice est souvent représentée sous les traits de Thémis.

Déesse grecque, fille d'Ouranos et de Gaïa (respectivement le ciel et la terre), **Thémis représente la Justice immanente et l'ordre établi**. Épouse et conseillère de Zeus, elle reste à la droite de son trône. Elle veille au bon rapport des dieux entre eux et a le don de prédire l'avenir

1/ Quels sont les symboles attribués à Thémis ?

2/ Quel est le sens de chacun des symboles ?

* *Appliquer*

Doc 1 p 402 : Dans ce cas précis, quelles missions a rempli la justice ?........................................

………………………………………………………………………………………………………………..

* *Activité 2 : AXE 2 : Le droit et la règle*

**Reliez chaque principe à l’article de loi qui lui correspond (un article peut « contenir » plusieurs principes »)**

La présomption d’innocence

**La déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789**

* Art. 6 La loi doit être la même pour tous, soit qu’elle protège, soit qu’elle punisse
* Art. 8 Nul ne peut être puni qu’en vertu d’une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée

**Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948 :**

* Art. 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
* Art. 8 Toute personne a droit, en plein égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial
* Art. 11 Toute personne accusée est présumée innocente jusqu’à ce que sa culpabilité soit établie au cours d’un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

Droit à un procès équitable et contradictoire

Droit à la dignité humaine

Non rétroactivité des lois

Le droit de faire appel (faire réexaminer son cas par la justice)

**SCHEMA A RETENIR !**

**QUELLES SONT SES MISSIONS ?**

* Régler et arbitrer des conflits
* Punir (sanctionner des coupables)
* Protéger les victimes (défense la société et réparer les injustices commises)

**LA JUSTICE C’EST :**

**QUOI ?**

* Un service public rempli par l’Etat, intégré à un système juridique européen et mondial.

**QUI ?**

* Un personnel spécialisé avec des rôles différents (magistrats, avocats…)

**Où et COMMENT ?**

* Des TRIBUNAUX différentes selon les délits

**QUELS SONT SES PRINCIPES ? SES VALEURS ?**

* La justice est INDEPENDANTE du pouvoir politique.
* Elle est pour TOUS.
* Elle est GRATUITE (aide juridictionnelle)
* Elle est EQUITABLE (présomption d'innocence, non rétroactivité des lois, adaptation des peines en fonction du délit, droit au recours.)

**DES LIMITES :**

* Erreur judicaire possible
* Lenteur des tribunaux
* Une organisation trop complexe

**2/ Le fonctionnement de la justice en France :**

*A retenir !*

La justice s’organise en deux ordres : l’ordre administratif (pour tout ce qui concerne un service public ou de l’état) et l’ordre judiciaire (pour les personnes privées).

**La justice pénale juge les actes coupables d’une infraction à la loi, la justice civile règle les conflits entre personnes**.

* *A l’aide du doc 3 p 397, remplissez le tableau suivant :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Quel tribunal ? | Quel recours (2nd degré) ? |
| Un mineur de 12 ans a mis le feu à une voiture |  |  |
| Un propriétaire veut obliger son locataire à payer ses loyers en retard |  |  |
| Une étudiante conteste la décision de l’université qui lui refuse une bourse d’étude |  |  |
| Deux individus ont cambriolé une maison |  |  |
| Un vendeur a été licencié et contexte son licenciement |  |  |
| Des parents divorcés sont en désaccord sur la garde de leur enfant |  |  |

oral (tableau)

**Doc : La procédure pénale :**

**Constatation de l’infraction Décision de poursuite Jugement Exécution de**

**Enquête** ou non (procureur) si pas d’accord **la peine**

(Police/ gendarmerie) (JAP)

Instruction de l’affaire

(Juge d’instruction)

Appel

Cassation

* *D’après ce document, quels services publics travaillent en collaboration ?.........................*

……………………………………………………………………………………………………………

**Etude de cas N°1 : Au tribunal correctionnel…**

**Etude de cas n°2 : A la cour d’assisses…**

**Vocabulaire : Les acteurs de la justice**

Parties civiles : une personne qui s’estime victime lors d’une affaire judiciaire et qui demande réparation (accusation dans un procès)

Accusé/ prévenu : personne jugée.

Procureur : représente l’Etat et réclame l’application de la loi, défend les intérêts de la société.

Président : juge qui dirige les débats et interroge le prévenu.

Greffier : prend en note, rédige les débats.

Huissier : appelle les affaires, maintient l’ordre dans la salle.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Etude de cas N°1 : | Etude de cas N°2 |
| **Explication de l’affaire :**  -Qui est accusé ?  -De quoi ?  -Par qui ? | Doc 1 | Doc 3 |
| **Nom du tribunal compétent** | Docs 1 et 2 | Doc 3 |
| **Procédure et décision de la justice**  -Quelle est la décision prise par le tribunal ?  -Y a-t-il appel ? décrivez la procédure. | Doc 1 | A VOUS ! |

<http://www.justice.gouv.fr/justice-penale-11330/les-acteurs-de-la-justice-penale-11339/>

vidéos possibles sur fonctionnement tribunal correctionnel